

DUPONT (*Ernest-Marie-Léopold*), Magistrat (Saive, 7.10.1866 — Mons, 27.4.1919). Fils d'Édouard-Jean et de Libotte, Marie-Guillemine-Hortense ; époux de Dauby, Jeanne-Marie-Eugénie-Charlotte.

Avocat, Dupont entra au service de l'É. I. C. et se rendit au Congo, en qualité de magistrat, le 1^{er} octobre 1891, sous le régime du D. du 27 avril 1889, pour passer ensuite sous le statut institué par le D. du 21 avril 1896 et être nommé magistrat par décret, en attendant d'être nommé le 29 décembre 1903, juge suppléant au Tribunal d'appel de Boma et, enfin, le 16 juin 1905, juge au même tribunal, tout en prenant rang à titre personnel et à partir du 8 avril 1904, dans la catégorie E prévue par le D. du 6 octobre 1888, et n'abandonner la carrière coloniale qu'après sa dernière rentrée le 31 août 1907. Il avait, avant d'être attaché au Tribunal d'appel, rempli les fonctions judiciaires les plus diverses, comme il était d'usage à cette époque, et notamment celles d'officier du M. P. près les tribunaux territoriaux de Matadi, Nouvelle-Anvers, Towa et Albertville et près le Tribunal de 1^{re} instance et le Conseil de guerre de Boma et même, intérimairement, les fonctions administratives de directeur de la Justice. Il s'était distingué partout par un sens juridique aiguisé, une grande pondération dans l'appréciation des faits, une profonde intégrité et une très saine humanité.

Rentré en Belgique, avocat à Visé d'abord, il fut nommé juge au Tribunal de 1^{re} instance de Mons par arrêté royal du 1^{er} octobre 1911. Le 14 mai 1914, il était nommé juge d'instruction pour un terme de trois ans qui ne serait pas renouvelé. Il serait cependant délégué à ces fonctions le 9 décembre 1918 par le Président de la juridiction à laquelle il était attaché, et les occupait encore à la date de son décès inopiné le 27 avril 1919.

Il était chevalier de l'Ordre royal du Lion et porteur de l'Étoile de service à cinq raies.

10 avril 1953.

M. Coosemans et J. M. Jadot.

Recueil mensuel de l'É. I. C., 1895-1910, *passim*. — *Tribune congol.*, 19 juin 1919, p. 2. — *Bull. de l'Ass. des Vétérans col.*, nov. 1939, p. 7. — *Archives* du Tribunal de 1^{re} instance de Mons.